

### *Pouvoir d'emprunt*

En raison de ces opérations de stabilisation, le Compte du fonds des changes accumule des dollars américains. Pour financer cette augmentation des réserves officielles, il faut des dollars canadiens provenant d'excédents de liquidités ou d'emprunts dans le cadre du pouvoir d'emprunt. Par contre, lorsque le dollar canadien est à la baisse, les réserves de dollars américains diminuent. Il peut être nécessaire de faire appel au crédit de soutien que détient le gouvernement dans les banques canadiennes et internationales pour compenser les effets de la dévaluation. Sinon, monsieur le Président, le gouvernement doit contracter d'autres types d'emprunts à l'étranger. Il ne faut pas oublier que ces emprunts sont portés au débit du pouvoir d'emprunt que détient le gouvernement. Or, si ce pouvoir d'emprunt est insuffisant, le gouvernement est dans l'incapacité de stabiliser le marché des changes, ce qui perturbe son programme d'emprunts au Canada.

On demande, à la partie 11, article 4(1) du projet de loi, un pouvoir d'emprunt de 16 milliards de dollars pour l'exercice 1985-1986. Cette somme devrait suffire à combler nos besoins financiers jusqu'à l'automne de 1985. Le ministre des Finances présentera une autre mesure d'emprunt après le budget du printemps prochain pour demander le reste du pouvoir d'emprunt de l'exercice complet de 1985-1986.

Enfin, monsieur le Président, l'article 5 stipule que le pouvoir d'emprunt accordé à la partie 11 du projet de loi entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1985, c'est-à-dire au début de l'exercice.

Je répète, monsieur le Président, que le pouvoir d'emprunt permet au gouvernement de mettre en œuvre un programme de financement stable. Je rappelle que l'un des principaux objectifs du nouveau gouvernement est de réduire les coûts de l'administration publique. Par conséquent, il entend diminuer les paiements au titre du service de la dette qui occupent une place relativement importante dans l'ensemble des dépenses publiques.

Les députés n'ignorent sans doute pas que les titres du gouvernement du Canada actuellement sur le marché s'élèvent à plus de 155 milliards de dollars. Nos besoins financiers sont tels que le niveau de la dette courante augmentera de plus de 2 milliards de dollars par mois. Sans compter que les emprunts déjà contractés arrivent à terme et qu'il faut les refinancer. Par conséquent, les nouvelles émissions sont spécialement conçues en fonction de l'état du marché et de la demande afin d'éviter, dans la mesure du possible, qu'elles n'exercent des pressions indues sur le marché des capitaux.

Toujours dans cet ordre d'idées, il est important de bien gérer la dette publique pour favoriser le fonctionnement harmonieux et efficace des marchés financiers. Sans compter que cet effort de gestion en vaut la peine, on s'assure que les emprunts fédéraux ne nuisent pas à d'autres niveaux de gouvernement ou au secteur privé qui eux aussi empruntent sur les marchés financiers.

Les députés aimeraient peut-être savoir ce que le gouvernement a fait du pouvoir d'emprunt qui lui a été accordé par le Parlement pour l'exercice courant. Le pouvoir d'emprunt total accordé pour 1984-1985 était de 24.5 milliards de dollars. A la fin du mois d'octobre, le gouvernement avait emprunté sur le marché canadien environ 13.8 milliards de dollars, soit 11 milliards sous forme de bons du Trésor et 7.3 milliards découlant de la vente d'obligations négociables, dont il faut retrancher 4.5 milliards de dollars d'Obligations d'épargne du Canada qui ont été rachetées.

On a également emprunté à l'étranger 1 milliard de dollars au total. Cette somme était constituée par un emprunt de un milliard de francs suisses en mai, un prêt bancaire de 120 milliards de yens sur le marché financier japonais en juillet et le rachat d'un placement privé de 500 millions de deutsche marks en mai, qui a réduit le montant total emprunté.

Suite à ces opérations financières au Canada et à l'étranger, on a procédé jusqu'à maintenant au cours de la présente année financière à des emprunts de 14.8 milliards de dollars. Au début de novembre, le gouvernement avait encore à sa disposition un pouvoir d'emprunt de 9.7 milliards de dollars. Bien sûr, monsieur le Président, ces besoins d'emprunt sont supérieurs à ce que nous aurions souhaité, mais ils découlent de la situation financière dont nous avons hérité du gouvernement précédent.

[Français]

Monsieur le Président, les sommes additionnelles requises permettront à cette administration d'assumer la direction des affaires gouvernementales de façon plus adéquate. Ainsi, j'encourage tous les députés à appuyer l'adoption du projet de loi C-11 dans les plus brefs délais, afin de permettre à ce gouvernement de continuer à mieux servir tous les Canadiens.

[Traduction]

**L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount):** Monsieur le Président, au fil des jours, nous découvrons de plus en plus de candidats pour la série télévisée «That's Incredible». La Chambre semble assister à l'apparition d'une nouvelle définition de l'arrogance politique. D'abord, nous avons eu droit à un budget déguisé en exposé économique. Voilà maintenant que le ministre des Finances (M. Wilson) cherche, par l'entremise du ministre d'État aux Finances (M<sup>me</sup> McDougall), à obtenir un pouvoir d'emprunt de 16 milliards de dollars non seulement pour 1984-1985, mais également pour l'année prochaine. Les parlementaires, qui sont comptables envers les Canadiens pour les fonds empruntés, doivent prendre le temps d'y penser deux fois, sous peine de faillir à leur devoir.

Le ministre des Finances s'est fait prendre les «culottes bassées» l'autre jour. Il ne portait pas des Stanfield, mais passons! Cet incident rendra peut-être le ministre et son ministère un peu plus humbles. Bien sûr, monsieur le Président, il n'est pas rare que des gens oublient des objets personnels dans une chambre d'hôtel. Mais en l'occurrence, il s'agissait des dossiers du sous-ministre des Finances. C'est un luxe que le ministre des Finances ne peut vraiment pas se payer.

• (1520)

[Français]

Monsieur le Président, nous savons tous, ici à la Chambre, que lorsque nous avons des déficits il faut emprunter de l'argent pour le financer. Bien entendu. Aucun problème. Mais le fait de déposer une demande ici, sans fournir des prévisions budgétaires pour l'année prochaine, cela est tout à fait inacceptable.

C'est vraiment arrogant de venir ici nous demander d'autoriser une somme de 16 milliards de dollars sans produire des prévisions pour l'année prochaine. Alors, il faut attendre quand même au moins que le ministre des Finances (M. Wilson) nous présente, ici à la Chambre, son budget pour l'année prochaine.